

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

**Le 20 avril 2026, à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET  
Date de convocation du Conseil municipal : 9 avril 2026

**PRESENTS** : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Bernard BOURGIE, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Claude VIAL, Michel BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Stéphanie CUSSONNET, Sylvain BONNET, Céline VIALLO, Morgane MOUNIER, Tanguy NAIME, Gérard COURBON, Laurie BONNEVIALLE, Sandrine ARCIS, M. Tahar KERFA, Sophie NAVARRO-OTT

**EXCUSES REPRESENTES** : Alain BEAL par Joëlle GOMEZ, Coralie CHAPUIS par Bernard BOURGIE, Yvon VALEYRE par Gérard COURBON,

**EXCUSES NON REPRESENTES**

|                                |                         |                             |
|--------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| <b>Nombre de conseillers :</b> | En Exercice : 29        | Présents : 26               |
|                                | Excusés représentés : 3 | Excusés non représentés : 0 |
|                                | Absents : 0             | Votants : 29                |

M. Tanguy NAIME a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2026\_DEL\_075**

**OBJET** : Demande d'une subvention 2026 du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Haute Loire (CIDFF)

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a été sollicitée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Haute Loire (CIDFF) pour l'octroi d'une subvention au titre de l'année 2026 d'un montant de 300,00 €.

Il rappelle que le CIDFF de la Haute Loire est une association départementale dont l'objectif est de promouvoir la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et de favoriser l'autonomie sociale, familiales et professionnelles des femmes et des familles.

Le CIDFF Haute Loire a différents domaines d'interventions : L'information juridique, la lutte contre les violences conjugales et violences sexistes, l'insertion socio-professionnelle et l'éducation à l'égalité et à la citoyenneté.

Il précise que la commune a passé une convention d'adhésion auprès du CIDFF Haute Loire afin que l'association propose des permanences au sein de France Services d'Aurec sur Loire, à titre gratuit pour toute l'année 2026, à raison d'une journée par mois (4<sup>ème</sup> vendredi du mois aux horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie).

Monsieur le Maire propose donc aux élus de bien vouloir approuver l'octroi d'une subvention au titre de l'année 2026 au CIDFF de Haute Loire à hauteur de 300,00 €.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Approuve l'octroi d'une subvention au titre de l'année 2026 au CIDFF de Haute Loire à hauteur de 300,00 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
À Aurec-Sur-Loire

Le Maire



Laurent ROUSSET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

**23 AVR. 2026**